

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2025, a adopté le règlement suivant :

1437-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 107 087 \$ POUR LE VERSEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE DANS LE PROJET DE REPROFILAGE DE FOSSÉS ET DE RÉFECTION DE DEUX (2) SEGMENTS DU CHEMIN DU LAC-BERTRAND

La Municipalité a reçu le 12 février 2025, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1437-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 18 février 2025.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe